

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°23-79

### Séance du 24 novembre 2023

Date de convocation : 20/11/2023 L'an 2023, le 24 novembre à 9h30, le Conseil  
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,  
Administrateurs présents : 12/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni  
Administrateurs votants : 16/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 12/17

Pouvoirs : 4/17

Excusés : 1/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme QUINTON ; Mme  
BLET ; M. BRUN ; Mme CABANNE ; M. GARNAUD ; M. MUSSARD ;  
Mme BECARD ; M. OREAL ; Mme LEVAVASSEUR ; Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. le Maire à Mme MOUSSOUNI ; Mme DARIES à Mme  
WANNERROY ; M. FLEISCH à M. GARNAUD et Mme MAUDUIT à  
Mme BECARD.

Était absent excusé : M. PIERRE.

**Tome 1 - N°23-79 - OBJET : Décisions d'aides financières prises dans le cadre de la  
Commission de Politique Sociale du Logement (CPSL) du mois d'octobre 2023.**

Madame la Vice-Présidente présente les différentes décisions qui ont été prises dans le  
cadre de la Commission de Politique Sociale du Logement (CPSL) du mois d'octobre 2023.

	<i>Parc public</i>	<i>Parc privé</i>	TOTAL CPSL	Pour rappel, en n-1
Jun 2023	4 366,39 €	226,74 €	4 593,13 €	5 027,95 €
Juillet 2023	6 130,46 €	2 640,14 €	8 770,60 €	7 511,17 €
Septembre 2023	10 894,78 €	1 547 €	12 441,78 €	10 041,50 €
Octobre 2023	4 361,71 €	916,31 €	5 278,02 €	10 117,78 €
<b>Cumul Année 2023</b>	<b>63 822,71 €</b>	<b>13745,99 €</b>	<b>77 568,70 €</b>	<b>62 885,05 €</b>

Après en avoir délibéré, les administrateurs entérinent ces décisions pour les montants énoncés ci-dessus.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS  
Et par Délégation  
La Vice-Présidente,



Rachel MOUSSOUNI